

Appuyé d'un ordre de l'empereur, il manda auprès d'Engelberge et de lui-même le pape Adrien. Il offrit de nombreux présents à ce pontife qui, à la prière de l'impératrice, chanta la messe en présence de Lothaire et lui donna la communion, mais à la condition que, depuis l'excommunication de Valdrade par le pape Nicolas, il n'aurait ni habité sous le même toit que cette femme, ni eu de criminels rapports avec elle, pas même une conversation. Le malheureux, s'armant comme Judas d'un front impudent et feignant d'avoir la conscience sans reproche, ne refusa pas; il osa recevoir à cette condition la communion sacrée. Ses fauteurs communiquèrent aussi de la main du pontife. Parmi eux se trouvait Gonthaire (*archevêque de Cologne déposé*), cause principale de l'adultère public du roi. Il fut admis à la communion laïque par Adrien, quand il lui eut présenté, devant tout le monde, une déclaration (*de sa soumission*)..., datée de l'église de Saint-Sauveur, au Mont-Cassin, le jour des calendes de juillet (1^{er} du mois) (1). »

Dans cet extrait des *Annales de S. Bertin*, rien ne montre que l'église de Saint-Sauveur ait vu procéder à une épreuve judiciaire. Ce ne fut point pour une épreuve que Lothaire prit le chemin de Rome, rechercha l'intervention de l'empereur son frère, et employa les prières de sa belle-sœur Engelberge. Le pontife, de son côté, n'en a point proposé. Personne même n'en prononça le nom. Adrien, il est vrai, défendit au prince de s'approcher de la sainte Table s'il avait désobéi au pape Nicolas; mais il ne lui dit pas qu'il allait lui administrer la communion afin de connaître si réellement il n'avait point désobéi; et cependant c'est ce que le pontife aurait fait, supposé qu'il eût eu recours au jugement de Dieu par l'Eucharistie.

(1) *Annales Bertiniani*, ad an. 869. Voir la *Patrologie latine* de M. l'abbé Migne, t. CXXV, 1^{er} vol. d'Hincmar, col. 1245.